



## **UNION EUROPÉENNE**

**Conseil Permanent de l'OSCE N° 824  
Vienne, le 22 juillet 2010**

### **Déclaration de l'Union européenne sur le Kirghizstan**

---

L'Union européenne se félicite de la décision que le Conseil permanent vient d'adopter concernant le déploiement d'un groupe consultatif de police au Kirghizstan, démontrant le sens des responsabilités des autorités kirghizes et de l'OSCE dans son ensemble. L'Union européenne souhaite que le déploiement effectif du groupe de police se fasse dans les meilleurs délais sur la base des modalités définies le 15 juillet à Bichkek, repris dans le document sous référence CIO.GAL/127/10. L'envoi de ces conseillers sous l'égide de l'OSCE constituera, Monsieur le Président, une aide cruciale pour les autorités kirghizes pour réduire les tensions interethniques, assurer le retour de l'ordre public et renforcer les capacités des unités territoriales du ministère de l'intérieur.

L'Union européenne rappelle son attachement à l'intensification des actions du Centre OSCE à Bichkek, dans toutes les dimensions. Aussi, nous nous félicitons de la décision d'adopter un budget supplémentaire pour le Centre de l'OSCE à Bichkek, lui permettant de renforcer son assistance aux autorités kirghizes.

L'Union européenne se félicite de ce que le Président en exercice ait clairement souligné, lors de la Ministérielle informelle d'Almaty, le rôle qui est attendu du BIDDH dans la préparation et la conduite des élections parlementaires. Nous estimons en outre que le BIDDH doit fournir un soutien global aux efforts des

autorités kirghizes afin de mettre en place un véritable État de droit et d'assurer le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques.

L'Union européenne reste néanmoins préoccupée par la situation de sécurité dans certaines zones du Kirghizstan et par la persistance d'informations faisant état d'attaques à l'encontre de défenseurs des droits de l'homme, ainsi que d'attaques à caractère ethnique, notamment à l'encontre de personnes appartenant à la minorité ouzbèke. Ceci montre qu'il convient de mieux comprendre les racines des violences, d'identifier les responsables de ces actes, de rétablir la paix et d'assurer la réconciliation interethnique et c'est pourquoi l'Union européenne est en faveur de l'établissement d'une commission internationale indépendante qui complète les efforts de la commission nationale kirghize. L'OSCE devrait contribuer activement à ces efforts internationaux.

Monsieur le Président,

L'Union européenne s'inquiète aussi du sort des réfugiés et des déplacés internes. Nous appelons les autorités kirghizes à assurer leur protection et à répondre à leurs besoins, notamment ceux liés à la réhabilitation et à la reconstruction. L'Union européenne a déjà fourni une aide humanitaire considérable à travers la Commission européenne et ses États membres, car nous sommes conscients que le soutien aux victimes ne peut se faire sans l'aide de la communauté internationale. A cet égard, nous soutenons la tenue du Forum du Développement organisé par la banque mondiale le 27 juillet à Bichkek.

Je vous remercie de votre attention, Monsieur le Président.

La CROATIE\*, L'ANCIENNE RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE\*, l'ISLANDE, pays candidats; l'ALBANIE, la BOSNIE - HERZÉGOVINE, le MONTÉNÉGRO et la SERBIE, pays du processus de stabilisation et

d'association et candidats potentiels; le LIECHTENSTEIN et la NORVÈGE, pays de l'Association européenne de libre-échange et membres de l'Espace économique européen; ainsi que la RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE et ANDORRE se rallient à cette déclaration.

\*La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.